



Communiqué de presse

Palmarès de la 12^e session de labellisation EcoJardin

Suite au premier comité de labellisation de l'année, ce sont désormais 394 sites qui portent le label EcoJardin.

43 sites étaient présentés à cette première session de labellisation 2018. L'ensemble des sites s'est vu décerner ou renouveler le label EcoJardin.

Pour la première fois depuis le lancement du label en 2012, une entreprise du paysage, Marcel Villette, a obtenu le label pour la qualité de la gestion écologique des espaces verts de son siège social de Gennevilliers. Cette société a la particularité d'intervenir en tant que prestataire sur des sites déjà labellisés comme le cimetière des Fauvelles à Courbevoie. Cette labellisation montre tout l'intérêt du label pour les entreprises du paysage pour lesquelles il est une véritable vitrine de leur savoir-faire en matière de pratique de gestion écologique.

Le fort taux de renouvellement se confirme d'année en année mettant ainsi en évidence que le label EcoJardin n'est pas seulement un outil de communication mais également une démarche continue d'amélioration des pratiques. Les rapports montrent que tous les gestionnaires ont amélioré ou maintenu leurs pratiques dans les différents domaines du référentiel. En trois ans, les équipes ont pu progresser sur les points faibles identifiés lors du premier audit grâce aux préconisations des auditeurs.

394 sites, répartis sur **12 des 13 régions métropolitaines**, ont obtenu la labellisation EcoJardin depuis 2012 qui vise à encourager l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement. Ce label valorise le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts et sensibilise les usagers aux problématiques du développement durable ainsi qu'aux pratiques écologiques des espaces verts. Les informations sur les sites labellisés sont accessibles à tous sur www.label-ecojardin.fr

Pour mieux accompagner la mise en place de la gestion écologique, plusieurs outils de communication verront le jour d'ici l'année prochaine : une exposition itinérante incluant une expo-photo, des témoignages vidéos et un nouveau site Internet. L'ensemble de ces actions, conduites par Plante & Cité en partenariat avec l'Agence régionale pour la biodiversité en Ile-de-France, bénéficient du soutien financier de l'Agence française de la biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto. Pour constituer le socle de l'expo-photo, un concours est organisé par Plante & Cité jusqu'au 31 juillet : <http://www.label-ecojardin.fr/Actualitet/participez-au-concours-photo-parcs-et-jardins-publics-en-gestion-ecologique>

L'organisation du label national EcoJardin se veut pédagogique et transparente. Elle repose sur une gouvernance associant trois parties indépendantes entre elles :

- Plante & Cité, plateforme nationale d'études et d'expérimentations sur les espaces verts et le paysage, propriétaire du label et qui en établit le référentiel avec l'appui d'un comité technique ;
- L'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France, animateur de la procédure d'attribution qui s'appuie sur un comité de labellisation pluraliste composé de représentants des collectivités territoriales, des entreprises, des scientifiques, des associations environnementales et de l'État ;
- des organismes indépendants chargés de l'audit des sites présentés.

Informations sur les sites labellisés et les procédures d'inscription sur www.label-ecojardin.fr

Informations pour le concours photo : Sandrine Larramendy - 06 34 27 51 80 - concours-photo@plante-et-cite.fr

Contacts Presse : Ophélie Ricci – Responsable communication à l'ARB îdF, Tél. : 01 77 49 76 10

Ludovic Provost – Chargé de communication Plante & Cité – Tel 02 41 72 38 15

Sites ayant obtenu le label EcoJardin au titre de l'année 2018 (Première session)

(R) = Renouvellement

Auvergne-Rhône-Alpes

MFR DE L'OUEST LYONNAIS (R)
PARC DE LA MFR DE L'OUEST
LYONNAIS

Bourgogne-Franche-Comté

VILLE DE DIJON
LES COMBES

Bretagne

MFR PLABENNEC
JARDIN BOTANIQUE (R)

Grand Est

VILLE DE TROYES
PARC LA FONTAINE (R)
PARC DES MAROTS (R)

Île-de-France

CD VAL D'OISE
JARDIN DU MUSÉE DE L'OUTIL
(R)

ENTREPRISE MARCEL VILLETTE
SIÈGE MARCEL VILLETTE

VILLE DE PARIS
SITE SECONDAIRE COMPANS
(19È) (R)
SITE SECONDAIRE HENRI
HUCHARD (18È) (R)
SITE PRINCIPAL DEBROUSSE
(20ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE DES
AMANDIERS (20ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE SÉVERINE
(20ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE GAINSBURG
(19ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE CLAUDE
BERNARD (19ÈME) (R)

SITE SECONDAIRE SUZANNE
BUISSON (18ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE PLACE
D'ITALIE (13ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE LILY LASKINE
(17ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE BRASSAÏ
(13ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE GUSTAVE
MESUREUR (13ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE RACHMANIN
OV (18ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE SAINTE ODILE
(17ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE DES
EPINETTES (17ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE
SAINTE PERINE (16ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE SUCHET
(16ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL DAUPHINE
(16ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL NICOLE DE
HAUTECLOQUE (15ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL SAINT-LAMBERT
(15ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE JULIA BARTET
(14ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL SAINT ELOI
(12ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL TUNNEL DE
REUILLY (12ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL BEAUHARNAIS
(11ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE MONCEAU
(8ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE CATHERINE
LABOURE (6ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL SAINT HONORÉ
CHAMPION (6ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE VIVIANI
(5ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL PAUL LANGEVIN
(5ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL ONU (4ÈME) (R)
SITE PRINCIPAL GARE DE
CHARONNE II (20ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE CHANOINE
VIOLET (14ÈME) (R)

SITE PRINCIPAL ASPIRANT
DUNAND (14ÈME) (R)
SITE SECONDAIRE COLLET (R)

Occitanie

FONCIERE DES REGIONS
PARC INDUSTRIEL ET
TECHNOLOGIQUE DE LA
POMPIGNANE (R)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

VILLE DE MARSEILLE
PARC DE LA COLLINE SAINT
JOSEPH (R)